



PROCES VERBAL **DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **CREMPIGNY BONNEGUETE**

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 11 Présents : 08 Votants : 09 Procuration : 01	L'an deux mil dix-huit, Le cinq juillet à 20 heures Le Conseil Municipal de la Commune de CREMPIGNY BONNEGUETE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain ROLLAND <u>Date de la convocation</u> : 21 juin 2018
<u>Présents :</u> -- BILLIAUX Bruno -- CHARVET Claudette -- COMBEPINE Ghyslaine -- DELAHAYE Sandrine -- DUFOURNET Sandra -- MOINE Jean-Luc -- ROLLAND Alain-- SONDARD Joël.	
<u>Absents excusés :</u> ARACIL Yvon (pouvoir à Sandrine Delahaye) -- CRAWLEY Kévin -- GALLET Amarande Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer. M .SONDARD Joël a été nommé secrétaire de séance.	

Après lecture, le procès-verbal du 26/04/2018 est accepté à l'unanimité par les élus présents.

Le point « aménagement abords de la mairie » a été rajouté en début de séance est accepté par les élus présents.

OBJET	
<u>Séance publique</u>	
	➤ Délibération présentation en non-valeur titre 77/2007. ➤ DM N°2 ➤ Délibération subvention garderie ➤ Délibération Travaux toit de la Mairie ➤ Aménagements abords de la mairie ➤ Armoire forte
<u>Questions diverses</u>	
	➤ Secrétariat ➤ Panneau 12T ➤ Distributeur de Pain ➤ Compteur Linky ➤ Défibrillateur ➤ APE

SEANCE PUBLIQUE :

Présentation en non-valeur

Délibération 2018/07/01.

La trésorerie nous a envoyé un état des restes à recouvrer à la date du jour. Il y a un reliquat de 0.01 € sur un titre de 2007, titre n° 77 transport scolaire au débiteur communauté de communes de Rumilly C3R (Rumilly Terres de Savoie aujourd'hui). Ce montant est inférieur au seuil de poursuites, et, de plus, ce titre est trop ancien pour faire des relances.



C'est pourquoi ce reliquat est présenté en non-valeur.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des élus présents décide :
D'accepter la non-valeur et de prévoir les crédits budgétaires pour émettre un mandat au c/6541 cette année.

DM n°02/2018

Il faut prévoir les crédits budgétaires suite à l'acceptation de la délibération 2018/07/01 concernant l'acceptation de la non-valeur de 0.01 ct du titre 77/2007.

D 6541 Créances admises en non-valeur : + 0.01 €

R 752 Revenus des immeubles : + 0.01 €

Acceptation à l'unanimité des élus présents.

Subvention garderie

Délibération 2018/07/02.

Exposé : une demande de subvention a été faite par l'association « Cœur d'Enfants » afin de participer au bon fonctionnement de cette association. Sachant que celle-ci, accompagne les enfants de maternelles dans le car bénévolement et qu'elle assure la garderie périscolaire de la commune,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des élus présents :

- d'attribuer une subvention d'un montant de : **1620 euros**

Travaux toit de la Mairie

Délibération 2018/07/03.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le toit de la Mairie est en très mauvais état et qu'il est urgent de procéder à la réalisation des travaux. Une demande de subvention FDDT 2018 a déjà été déposée en début d'année. Les différents devis sont présentés. Après étude et discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le devis de l'entreprise ALP ALBANAIS dont le montant total des travaux s'élève à **5046.49 € HT**.
- **De donner** autorisation au Maire pour signer le devis et toutes pièces afférentes à ce dossier

Aménagement des abords de la Mairie

Exposé : Il est rappelé qu'une demande de subvention a été faite à la région et que les travaux doivent être faits dans l'année. Point à délibérer au prochain Conseil Municipal.

Armoire forte

Il est nécessaire d'acheter une armoire forte pour protéger nos documents importants tels que l'état civil du feu. Il faut compter entre 1500 et 2500 € HT selon le modèle et la résistance en temps liée au feu. Acceptation des élus présents.

QUESTIONS DIVERSES

Secrétariat

Les horaires du secrétariat changent dès septembre.



2018/

Panneau 12 T

Un élu suggère d'avoir une réglementation longueur maximum sur les panneaux 12T afin d'éviter que des poids lourds soient en difficulté dans le village notamment pour le virage de Bonneguête. Il faut prendre contact avec la DDT qui est seule décisionnaire de la réglementation des routes départementales.

Distributeur de Pain

Notre fournisseur de pain a arrêté son activité. Les élus ont fait le point sur différentes solutions possibles.

Compteur Linky

Un élu demande où nous en sommes avec les compteurs Linky sur notre commune.

Défibrillateur

Un élu propose de mettre 1 à 2 défibrillateurs sur la commune. Une estimation va être faite pour connaître le coût.

APE

Toute commande passée sur rentrée discount.com permettra un versement de 3% de la commande à l'APE de Montloup.

Fin de séance : 22h15